	Parcours de formation à destination des élus **Session 1 : Risque inondation et GEMAPI**	
	Date et heure : 8, 14 et 15 octobre 2026	
	Lieu : Bénéjacq, Lons, Orthez	
	INTERLOCUTEUR : SMBGP	
INTERVENANTS	**INTERLOCUTEUR**	**MAIL**
Cf feuille d'émargement jointe au compte rendu		

Contexte de la réunion :

Cette première session du parcours de formation à destination des élus était consacrée à la compréhension du risque inondation et à la présentation de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
L'objectif était de sensibiliser les élus aux enjeux liés aux inondations sur le bassin du gave de Pau, de présenter le rôle du SMBGP et de faire connaître les dispositifs existants en matière d'anticipation, de prévention et de protection du risque.

Présentation du bassin du gave de Pau et des enjeux territoriaux

La présentation du périmètre d'intervention du SMBGP a mis en évidence l'importance du risque inondation sur ce territoire et la nécessité d'une approche coordonnée à l'échelle du bassin versant.

Les enjeux situés en zone inondable pour une crue centennale sont significatifs. Ils comprennent notamment 18 300 bâtiments, 14 500 habitants, 8 000 emplois, 64 sites industriels, 21 mairies, 28 établissements scolaires, 5 crèches et 5 établissements de soins. Les enjeux environnementaux sont également concernés, avec à tire d'exemple 5 déchetteries et 52 décharges recensées pour la crue centennale.

Ces données soulignent l'importance de la prévention et de la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Risque inondation : déconstruire les idées reçues

Un temps de la présentation était consacré aux idées reçues concernant les inondations. Plusieurs questions ont été abordées :

- Une crue centennale se produit-elle tous les 100 ans ?
- Le curage et l'entretien des berges permettaient-ils de mieux gérer les rivières par le passé ?
- Les digues garantissent-elles une protection totale contre les inondations ?
- Les lâchers de barrage peuvent-ils aggraver les crues ?
- Une inondation correspond-elle dans tous les cas au débordement d'une rivière ?
- Y a-t-il davantage d'inondations aujourd'hui avec le changement climatique ?

La présentation détaille les réponses à ces différentes questions. Les échanges durant la réunion ainsi que les retours des citoyens dont dispose le SMBGP mettent en évidence la nécessité de développer une culture commune du risque auprès des élus et des habitants.

La compétence GEMAPI et le rôle du SMBGP

La GEMAPI constitue un levier essentiel pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
Le SMBGP exerce cette compétence pour le compte de ses huit membres, comprenant six communautés de communes et deux communautés d'agglomération. Le financement est assuré par les EPCI-FP au moyen de la taxe GEMAPI, taxe facultative, votée annuellement par chacun d'entre eux et affectée exclusivement aux missions GeMAPI.

Les actions du syndicat s'organisent autour de deux grands volets complémentaires :

- La gestion des milieux aquatiques (GEMA)

Les interventions portent notamment sur la restauration des milieux naturels et des zones humides, à travers la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion adaptés (PPG) aux territoires. 13 sont en cours sur le territoire du SMBGP.

- La prévention des inondations (PI)

Ce volet comprend la gestion des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques destinés à écrêter les crues. Le SMBGP porte également un nouveau programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) en cours depuis le début d'année. Ce programme fait suite au Programme d'études préalables au PAPI en place depuis 2021.
Il est précisé que la seule obligation qui relève de la compétence GeMAPI est la gestion des ouvrages de protection contre les inondations réglementairement classées comme tel. Les autres actions concernant les nouveaux projets d'ouvrages ou tout le volet gestion des milieux aquatiques ne répond qu'à une volonté politique d'intervenir sur les milieux aquatiques. Il est également rappelé que la compétence GeMAPI n'enlève rien aux obligations des riverains des cour d'eau qui doivent entretenir le lit et les berges des cours d'eau.

Anticipation des inondations

L'anticipation constitue un élément déterminant dans la gestion du risque et la préparation des territoires aux épisodes de crue. Le SMBGP s'appuie notamment sur des dispositifs de vigilance météorologique (Météo France, Predict) et de suivi des cours d'eau (Vigicrues). D'autre dispositifs (Vigicrue Flash, APIC) peuvent également être mis à disposition des communes pour anticiper les évènements ainsi que l'astreinte du SMBGP.

Ces dispositifs sont complétés par un réseau de suivi mis en place par le SMBGP sur son parc d'ouvrages de protection. Ces capteurs sont associés à un système d'alerte et un annuaire de crise pour prévenir les communes dans le périmètre de protection de ces aménagements.

Protection contre les inondations

Le territoire du SMBGP compte neuf digues, dont cinq classées comme systèmes d'endiguement, ainsi que douze bassins écrêteurs, dont huit classés comme aménagements hydrauliques.

Au-delà des projets de nouveaux ouvrages de protection en génie civil d'autres type d'actions peuvent être développées pour réduire le risque inondation, notamment en ayant recours à des solutions alternatives, en partie ou en totalité fondées sur la nature. Le chantier de création de la zone d'expansion de crue du Luzoué à Mourenx a permis d'illustrer ce propos. Ce projet en génie mixte, associe le décaissement d'une prairie inondable, la construction d'un bras de décharge, ainsi que la création de zones humides.

Avec un coût s'élevant à 400 000 euros, le SMBGP a pu bénéficier de financements conséquents car le projet avait un double objectif : la réduction des inondations et l'amélioration des milieux aquatiques et des zones humides.

Prévention, sensibilisation et réduction de la vulnérabilité

La dernière partie de la présentation était consacrée aux actions de prévention et de sensibilisation, ainsi qu'au dispositif ALABRI permettant de réduire la vulnérabilité d'un bâtiment face aux inondations. Entre 2022 et 2026, le SMBGP a sensibilisé plus de de 2300 élèves au risque inondation.
Ce programme est reconduit pour la période 2027-2032 et élargi aux collèges.

Conclusion

Cette première session a permis de mettre en évidence plusieurs points essentiels :

- Une approche à l'échelle du bassin versant : les inondations nécessitent une coordination entre les collectivités et les acteurs du territoire.
- Une compétence structurante : la GEMAPI, dont les contours ont été détaillés, permet d'organiser les interventions relatives aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations, sans pour autant supprimer les obligations des riverains des cours d'eau.
- Des moyens d'action complémentaires pour prévenir le risque : surveillance des cours d'eau, systèmes d'alerte, gestion des ouvrages de protection et restauration des milieux naturels.
- Une protection qui ne peut être considérée comme absolue : les ouvrages doivent s'inscrire dans une stratégie globale de prévention et de réduction de la vulnérabilité. Un ouvrage de protection n'enlève pas le risque.
- Le rôle important de la sensibilisation : la connaissance du risque et la préparation des acteurs locaux, notamment en ce qui concerne la gestion de crise sont indispensables pour limiter les conséquences des événements.

Ce dernier point sera le thème abordé lors de la deuxième séquence du parcours de formation des Elus, les :

- 12/11/2026, à 18h, à Bénéjacq (siège de la CCPN)
- 18/11/2026, à 18h00, à Lons (Maison des Lacs de Laroin)
- 19/11/2026, à 18h00, à Orthez (antenne de la CCLO

Rédigé le 20/10/2026, SMBGP